



Le Mesnil Saint Denis, le 28 août 2019

BROCANTE DE LA SAINT DENIS **DIMANCHE 13 OCTOBRE 2019**

Chers Amis Brocanteurs,

Le Comité des Fêtes du Mesnil Saint Denis a le plaisir de vous informer que la **Brocante de la Saint Denis** aura lieu le **dimanche 13 Octobre 2019 place de l'Église**. La brocante est ouverte aux amateurs et aux professionnels.

L'accueil des exposants se fera à partir de 7 heures. La libération des stands sera effectuée à 18 heures.

Quatre types d'emplacements vous sont proposés :

- ⌚ **Stands couverts** : 2,50 m de façade sur 2,00 m de profondeur avec 2 tréteaux et 1 plateau, au prix de**27 €**,
- ⌚ **Stands découverts** : 3,00 m de façade sur 2,00 m de profondeur sans matériel au prix de**20 €**
- ⌚ **Emplacements camions (type camionnette)** : 3,75 m de façade sur 5,00 m de profondeur pour un montant de**35 €**
- ⌚ **Stands enfants** : qui ne peuvent proposer que JOUETS, LIVRES ET BRICOLES ENFANTINES..... **Gratuit.**

Aucun stand ne peut être attribué pour la vente de boissons ou toute autre forme de restauration, celles-ci étant **l'exclusivité du Comité des Fêtes organisateur.**

Les stands à caractère politique ou religieux ne sont pas acceptés.

Chaque exposant se verra attribuer un emplacement après réception et validation du paiement. Un numéro vous sera alors octroyé. Ces emplacements seront matérialisés au sol ou sur le stand pour le jour de l'événement. Cette année, 2 possibilités d'inscription vous sont offertes :

- soit sur place lors du Forum des Associations du Mesnil le **SAMEDI 07 SEPTEMBRE 2019**,
- soit par courrier ou par internet, en imprimant le bulletin d'inscription et le règlement.

Vous trouverez ces deux documents sur notre site : <http://cdfmesnil.fr/> . Pour retenir vos emplacements merci de nous apporter ou envoyer le bulletin d'inscription accompagné du chèque correspondant à votre choix de réservation. L'inscription ne sera effective qu'à réception du règlement. **Toute demande incomplète ne pourra pas être prise en compte.**

Aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif invoqué dès la validation du paiement car l'emplacement sera considéré comme définitivement vendu.

Le stationnement des véhicules est réglementé par arrêté municipal. Toute violation sera sanctionnée par la Police municipale. L'association se réserve le droit de contacter les forces de l'ordre en cas de litiges entre exposant et organisateur. En cas de fraude l'exposant sera exclu sans remboursement.

Les exposants sont tenus après leur départ, de laisser l'emplacement dans le même état de propreté qu'à leur arrivée, tout manquement sera facturé par l'organisateur pour la remise en état. Des containers seront mis à disposition et des sacs poubelles seront distribués gracieusement vers 16 heures par l'équipe organisatrice. **Pour des impératifs de circulation les exposants doivent impérativement se présenter à partir de 7 heures et respecter les règles et directives de sécurité données par l'équipe du Comité des Fêtes.**

TOUTES LES INSCRIPTIONS sont à renvoyer avant le 02 octobre 2019 :

- **Par courrier** : Comité des Fêtes – Brocante – 1, rue Henri Husson – 78320 Le Mesnil Saint Denis
- **Par courriel** : brocante@cdfmesnil.fr

Ou sur place au FORUM DES ASSOCIATIONS le 07 septembre 2019

_de 10 heures à 17 heures Parc des Sports Guy Lefébure.

Inscriptions prises en compte qu'à partir du 08 septembre 2019.

En payant la réservation l'exposant s'engage à respecter ces consignes sans recours auprès de l'Association. Le Comité des Fêtes attend vos inscriptions avec impatience et vous dit à très bientôt.

Le Président,

Gérard MEJECASE



Le Mesnil Saint Denis, le 28 août 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION

BROCANTE DU DIMANCHE 13 OCTOBRE 2019

NOM.....Prénom

Né (e) leDépartementVille.....

Adresse complète.....

C.P.Ville

Téléphone E MAIL

Titulaire de la pièce d'identité Type & N°

Délivrée le..... Par Date

N° d'immatriculation du véhicule Marque :

Si plusieurs véhicules, merci de donner toutes les immatriculations, le dispositif VIGIPRATE renforcé étant toujours en vigueur. Merci de votre compréhension. Les véhicules non déclarés n'auront pas accès au site sécurisé.

Déclare sur l'honneur : Les particuliers déclarent ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 code du commerce). Ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 code pénal).

RÉSERVATION :

- Stand Couvert.....(2,50 m x 2,00 m) à 27 €
 - Stand Découvert(3,00 m x 2,00m) à 20 €
 - Stand Camion(3,75 m x 5,00 m) à 35 €
 - Stand Enfant Gratuit
- SOMME TOTALE

Règlement par chèque N° Banque ou CCP

A l'ordre du Comité des Fêtes.

Je m'engage à ne pas venir avant 7 heures du matin - A dégager mon véhicule dans les parkings autorisés dès la fin du déchargement (15mn maxi) A poser de manière visible le papillon de réservation du stand dans la voiture. A libérer mon emplacement pour 18 heures et le laisser propre

Tout dossier incomplet et/ou non signé ne sera pas pris en compte – En cas de désistement, de mauvais temps, ou d'autres évènements indépendants de notre volonté, aucun remboursement ne sera effectué.

Merci de votre compréhension.

Ce Bulletin d'inscription est à retourner signé à l'adresse suivante :

COMITE des FÊTES - Brocante - 1, Rue Henri Husson - 78320 - LE MESNIL ST DENIS

Ou adresse de dépôt : Boite aux lettres Comité des Fêtes Rue du Maréchal Joffre - A côté de la barrière et du stade de football et ancien cours de tennis.

Lu et Approuvé

Date et Signature,

COMITE DES FETES